

Communiqué de presse

Médecins en faveur de l'Environnement (MfE), le 27 février 2018

Imposer la protection sanitaire en Suisse

Interdiction de circulation des diesels en cas de dépassement des valeurs limites

Les Médecins en faveur de l'Environnement (MfE) exigent une interdiction de circulation pour les véhicules diesels partout où, dans l'air, les valeurs limites d'oxyde d'azote (NOx) sont dépassées. Le jugement du tribunal administratif fédéral allemand d'aujourd'hui mardi, selon lequel il est légal d'interdire la circulation aux diesels, conforte les MfE dans leur engagement.

Les MfE militent pour un air propre depuis leur création il y a plus de 30 ans. Les personnes vulnérables notamment comme les enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies des voies respiratoires doivent être protégées du dioxyde d'azote nocif émanant des véhicules diesels. Les véhicules diesels sont responsables de près de trois quart de la pollution totale de l'air à l'oxyde d'azote.

Respirer librement avant de circuler librement

Les gaz d'échappement des diesels constituent une menace sanitaire. La protection de la santé est une obligation constitutionnelle. Il faut attacher plus d'importance au droit à un air sain pour respirer librement plutôt qu'au droit à la «circulation libre» des véhicules diesels. La qualité de l'air et, ce faisant, le respect des valeurs limites d'oxyde d'azote doivent être enfin prioritaires pour les autorités chargées de l'application.

Contact:

Dr. Martin Forter, direction des MfE

061 691 55 83

Dr. méd. Peter Kälin, président des MfE

079 636 51 15